

BIENNE/NIDAU Les citoyens de la région sont appelés à découvrir les détails du projet du nouveau quartier d'Agglolac durant une phase de participation populaire. Celle-ci débute aujourd'hui et dure un mois

Un pas de plus vers la concrétisation

RAPPEL DES FAITS

Le projet Agglolac prévoit de créer un quartier urbain sur l'ancienne aire d'Expo.02. Le projet «Citélac» du bureau biennois Bauzeit Architekten a été choisi en janvier comme base pour ce nouveau quartier qui devrait accueillir entre 1500 et 2000 habitants. La société de projet AGGLOlac, composée des villes de Bienne, Nidau et de l'investisseur Mobimo, est chargée de mener ce projet à bien.

MARJORIE SPART

En janvier dernier, l'identité visuelle du projet Agglolac avait été dévoilée à la presse. Sous le nom de «Citélac» se cachait la vision urbanistique que comptait développer le bureau Bauzeit Architekten sur l'ancienne aire d'Expo.02. Depuis janvier, les architectes ont encore précisé les contours du projet Citélac.

C'est maintenant au tour de la population de le découvrir dans le détail et d'y apporter ses remarques et commentaires, lors d'une procédure de participation publique qui démarre aujourd'hui (lire ci-dessous).

«Etant donné que la réglementation fondamentale en matière de construction doit être modifiée – lors d'une votation –, il était primordial que la population puisse s'exprimer sur les plans et sur le projet Agglolac», a expliqué Sandra Hess, mairesse de Nidau, lors d'une conférence de presse organisée pour annoncer le lancement de cette procédure.

Pour un aval populaire

«L'avis de la population nous est précieux. Il est important que les citoyens adhèrent à ce projet», a poursuivi Sandra Hess en rappelant que les Nidowiens seraient appelés aux urnes pour avaliser ces modifications de réglementation. Un avis partagé



Le projet Citélac prévoit d'accueillir environ 2000 nouveaux habitants sur l'ancienne aire de l'Expoparc, dans des bâtisses de tailles et formes variées.

LDD

par le maire de Bienne Erich Fehr qui a souligné que lorsque les citoyens de Bienne et Nidau se prononceraient sur ces changements formels – de réglementation pour les Nidowiens et de vente de terrain pour les Biennois – «il s'agira, au final, pour la population de dire si elle veut ou non d'Agglolac».

Erich Fehr a martelé à quel point ce projet était important pour toute l'agglomération: «Mikron investit à Bienne, CSL Behring à Longeau, le Campus Bienne sera construit à deux pas de là et le Parc suisse d'innovation s'établira à Bienne: il est donc important que tous ces travailleurs restent ici! Agglolac apporte une

réelle plus-value pour la région et une option pour ces nouveaux arrivants.»

Le maire appelle donc la population à s'intéresser à ce projet et à donner son avis, «pour voir si nous avons bien compris ses attentes», a déclaré le maire. Celui-ci a associé le projet Agglolac à l'esprit pionnier et d'innovation qui prendra bientôt ses quartiers au sud de la gare de Bienne. «Nous avons la chance unique de créer un quartier dynamique. Il faut la saisir.»

Maison-tour en symbole

Urbaniste à la Ville de Bienne et membre du comité de projet, Florence Schmoll a présenté les

caractéristiques principales de Citélac. En commençant par la concentration du bâti autour du Château de Nidau et de la rue du Dr. Schneider. «Une zone verte de détente de 150 mètres est prévue au bord du lac», a-t-elle souligné. Le point marquant du projet est aussi le prolongement du port de petite batellerie à l'intérieur des terres, ainsi que la construction d'une maison-tour qui fera office de point de repère du quartier. «Celle-ci aura une hauteur d'au maximum 70 mètres et sera assez fine», a décrit l'urbaniste.

Sur l'aire de l'Expoparc, les lotissements seront érigés perpendiculairement au lac, «à des

hauteurs et avec des formes différentes, mais de huit étages au maximum», a poursuivi Florence Schmoll. Quant aux immeubles situés à l'est de la rue du Dr. Schneider, ils seront élevés au bord de la route, et toujours plus bas en direction du château.

Tous les aspects évoqués

Lors de cette procédure de participation, les citoyens ont l'occasion de remplir un questionnaire pour évaluer les solutions proposées par le projet Citélac. Ils pourront donner leur avis sur la taille des zones vertes, la concentration des structures bâties, le chemin des rives, la

création d'un port animé, d'une maison-tour comme point de repère pour le quartier ou encore sur la gestion du trafic routier et l'accessibilité en transports publics.

Le quartier sera subdivisé en six zones possédant chacune ses spécificités en matière de construction. «Chacune aboutira à un plan de quartier soumis au peuple», a précisé Florence Schmoll.

Par contre, certaines décisions prises par le comité de projet ne peuvent pas être remises en question, par exemple l'obligation pour l'investisseur de céder 15% du parc immobilier à des coopératives. ●

Se faire une idée précise et donner son avis

PARTICIPATION La procédure de participation publique débute aujourd'hui et se termine le 27 novembre. Le projet est exposé au port de petite batellerie de Nidau (Schloss-Strasse 24), dans la salle de formation. Elle est accessible du lundi au vendredi de 16h à 19h. Chaque jour, un spécialiste sera sur place pour répondre aux questions du public. Des informations supplémentaires concernant la procédure de participation sont disponibles à l'administration de Nidau ainsi qu'au département de l'Urbanisme de Bienne.

SOIRÉES CONFÉRENCES Durant la procédure de participation publique se tiendront quatre soirées conférences thématiques. Le jeudi 29 octobre (18h), l'ingénieur forestier Christoph Iseli évoquera les aspects environnementaux du projet. Le mardi 3 novembre (18h30), Fritz Schumacher parlera de l'urbanisme. Le jeudi 5 novembre (17h et 18h), Margrit Wick-Werder relatera l'histoire du site. Le mardi 10 novembre, le Service archéologique cantonal organise un parcours archéologique sur le site, entre



Erich Fehr et Florence Schmoll espèrent que les Nidowiens et les Biennois viendront en nombre pour s'informer sur le projet Agglolac. TANJA LANDER

16h et 20h. Il convient de s'inscrire pour les trois premières conférences à l'adresse info@agglolac.ch ou par téléphone au 032

321 91 51. Plus d'informations sur le projet se trouvent sur le site www.agglolac.ch ● MAS

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET AGGLOLAC

En 2008, les autorités de Bienne et de Nidau se sont mises d'accord pour revaloriser le terrain d'Expoparc, en friche depuis la fin d'Expo.02. Le terrain appartient à la Ville de Bienne, mais se situe sur la commune de Nidau. C'est là que naît la vision Agglolac.

Le premier projet envisagé se dessinait comme un quartier cerné par les eaux. **En 2010**, Bienne et Nidau acceptent un crédit pour étudier la faisabilité d'un tel projet. **En 2011**, plusieurs investisseurs montrent leur intérêt pour Agglolac. En mai 2012, les deux cités choisissent l'investisseur Mobimo pour concrétiser le projet. **En juin 2013**, une convention de planification est signée entre Bienne, Nidau et Mobimo SA. Au **printemps 2014**, le projet est entré dans une phase de planification test. Les cinq équipes qui ont remporté le concours d'idées ont six mois pour affiner leur projet et respectant les exigences données. Le projet Citélac, qui a remporté le concours d'idées, a été choisi par la société de projet AGGLOlac pour réaliser son projet.

Durant le **premier semestre 2016**, un examen préalable du projet sera effectué. Puis viendra le dépôt public en été. **En 2017**, les Nidowiens seront appelés à se prononcer sur des changements de réglementation fondamentale dans le secteur pour que la construction d'immeubles soit possible. Quant aux Biennois, ils devront également se prononcer sur la vente du terrain à l'investisseur Mobimo.

Entre 2017 et 2020 seront lancés les concours d'architecture par secteur. Puis les projets seront présentés et les demandes de permis de construire seront déposées.

Le scénario le plus optimiste présenté par les autorités prévoit le début des travaux de construction **en 2020**. Quant à l'utilisation et l'exploitation de ce nouveau quartier, elles devraient suivre **en 2025**. ● MAS